A savoir

La téléphonie et accès Internet

Aucun réseau téléphonique étranger ne fonctionne en Inde himalayenne. Cette région étant proche des frontières de la Chine et du Pakistan, le gouvernement indien impose un contrôle des réseaux de communication. Seule une carte SIM locale (nous vous conseillons Airtel) pourra vous permettre d'utiliser votre téléphone vers l'international. A Leh, vous trouverez des bureaux d'appel vers l'étranger. La connexion Internet est encore très peu développée mais le wifi est souvent disponible (hors région des lacs) avec des débits faibles mais suffisant pour envoyer des messages via What's App par exemple. Dans la région de Dehli et Agra, bon réseau avec un accès au wifi dans les hébergements.

Prévoir avant le départ

Les formalités administratives

- Formalités consulaires pour les ressortissants français, belges, canadiens, luxembourgeois et suisses :
- Votre passeport valide 6 mois après la date de sortie du territoire indien, avec au moins trois pages vierges dont deux face à face (le passeport doit être en parfait état : pas de taches, agrafes, trombones, marques, déchirures...).
 - Un visa de tourisme. Le e-Tourist Visa convient pour tous nos voyages.

Pour les voyages se rendant dans la région du Sikkim (T7QT et T7KP), il est impératif de nous envoyer une copie de votre e-Tourist Visa une fois reçu, au moins deux semaines avant votre départ. Ce document permettra à notre correspondant sur place d'obtenir votre permis Sikkim.

Comment obtenir votre e-Tourist Visa ou eTV (visa électronique)

Cette procédure facilitée et entièrement informatisée vous permet d'obtenir votre visa rapidement par internet.

- Délai d'obtention : 72 heures. Afin de prévenir tout imprévu, nous vous conseillons d'entamer la procédure environ trois semaines avant le départ.
 - Durée de validité : 30 à 90 jours.

Vous devez remplir un formulaire sur le site officiel https://indianvisaonline.gov.in/evisa/tvoa.html. Après avoir payé en ligne les frais consulaires, téléchargez la copie de la page administrative de votre passeport ainsi qu'une photo d'identité, votre e-Tourist Visa vous est adressé par mail. Vous n'aurez ensuite qu'à l'imprimer et le présenter à l'aéroport d'arrivée en Inde avec votre billet d'avion aller-retour.

<u>Les détails concernant la procédure et les documents nécessaires vous seront</u> envoyés environ un mois avant votre départ.

— **Pour les autres nationalités,** veuillez vous renseigner auprès des autorités consulaires d'Inde dans votre pays. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

— Voyages en Inde à quelques mois d'intervalle :

L'obtention d'un second visa est soumise à restriction. Si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de l'ambassade pour connaître les modalités s'appliquant à votre situation.